

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 15 juillet 2021 à 19h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller François Leduc.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **21-07-140 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **21-07-141 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 juillet 2021.

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant toutefois les points 5.3.2, 6.2 et 6.3, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Règlement 21-155 sur les dérogations mineures – Dépôt du projet et avis de motion
  - 5.2 Règlement 16-125-7 concordance piscines – Dépôt du projet et avis de motion
  - 5.3 Développement résidentiel Quartier du Canal
    - 5.3.1 Approbation des travaux d'infrastructures Phase 2
    - ~~5.3.2 Implantation de deux parcs (Rocqueville et « du Canal » – Révision des coûts~~
6. Administration générale / Greffe
  - 6.1 Ressources humaines – Embauche d'une ressource pour remplacement des vacances estivales de la responsable de l'urbanisme
  - ~~6.2 COOP ICI Santé – Contribution financière~~
  - ~~6.3 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2021 – Inscription~~
  - 6.4 Inauguration de l'agrandissement de l'école – Achat de chandails pour les élèves
  - 6.5 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 16-123-2 – Dépôt
  - 6.6 Comptes à payer
  - 6.7 Séance du conseil – Changement de date pour la rencontre du mois d'août
7. Loisirs et vie communautaire
  - 7.1 Parcs du Bosquet et Montpetit / Abattage d'arbres – Octroi de contrat
  - 7.2 Conceptualisation d'un sentier, du Quartier du Canal au Parc régional – Octroi du contrat
  - 7.3 Fonds canadien de revitalisation des communautés / Demande d'aide financière pour l'aménagement de parcs
8. Travaux publics
  - 8.1 Vidange et déshydratation des boues des étangs aérés – Octroi du contrat
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - 9.1 Embauche d'un pompier – Samuel Trépanier

- 10. Varia
- 10.1 Programme d'aide à la voirie locale / Volet PPA – Réponse du MTQ
- 10.2 Programme d'aide à la voirie locale / Volet ERL
- 10.3 TECQ 2019-2023 – Aide financière additionnelle – MAMH
- 11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**21-07-142 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT**

**21-07-143 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-155 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 21-155 établissant les normes relatives aux demandes de dérogations mineures.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**21-07-144 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES – PISCINE ET DÉROGATION PLAINE INONDABLE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 16-125-7 visant à intégrer une dérogation à la zone de grand courant d'une plaine inondable pour permettre la reconstruction de l'ancien pont du Bedeau et à modifier certaines dispositions relatives à la réglementation portant sur les piscines.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**21-07-145 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES – PISCINE ET DÉROGATION PLAINE INONDABLE – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry a procédé à la modification de son schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer une dérogation à la zone de grand courant d'une plaine inondable visant à permettre la reconstruction de l'ancien pont du Bedeau (lots 5 125 193 et 6 393 626 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois) localisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Règlement numéro 308);

**ATTENDU** que les dispositions du règlement numéro 308 concernent la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que ces correctifs imposent une concordance de l'ensemble des documents d'urbanisme;

**ATTENDU** que le 12 mai 2021, par le décret 662-2021, le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;

**ATTENDU** que les modifications apportées par le décret 662-2021 imposent une modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été soumise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du Conseil du 15 juillet 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le premier projet de règlement numéro 16-125-7 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-07-146 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – APPROBATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PHASE 2A**

**ATTENDU** l'émission des certificats d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement au projet de développement résidentiel Quartier du Canal;

**ATTENDU** que les travaux d'infrastructures et d'aménagements fauniques établis sont conformes aux obligations et exigences du MELCC et à la réglementation en vigueur de la Municipalité;

**ATTENDU** que les coûts liés aux travaux d'aménagements fauniques et une partie des travaux d'infrastructures – Phase 2A sont assumés par la Municipalité, tels que définis à l'entente promoteur élaborée dans le cadre de la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** le lancement d'un appel d'offres par le promoteur Développement SLG auprès de trois (3) entrepreneurs pour la réalisation des travaux d'infrastructures et d'aménagements fauniques nécessaires à la réalisation du projet Quartier du Canal – Phase 2A;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux pour le projet Quartier du Canal – Phase 2A est l'entreprise Construction J.P. Roy inc. avec une offre de 1 132 260,66 \$, plus les taxes applicables et les contingences;

**ATTENDU** que le coût représentant la partie des travaux assumée par la Municipalité s'élève à 103 000 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal approuve les coûts présentés pour la réalisation des travaux d'aménagements fauniques et la portion des travaux d'infrastructures que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit assumer pour le projet de développement résidentiel Quartier du Canal – Phase 2A, selon l'offre déposée.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à verser au promoteur Développement SLG les sommes d'argent nécessaires au remboursement de ce coût selon une quote-part établie à même l'entente promoteur.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

Que les coûts associés à ce projet soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

**ADOPTÉ**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**21-07-148 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LE REMPLACEMENT DES VACANCES ESTIVALES DE LA RESPONSABLE DE L'URBANISME**

**ATTENDU** le départ prochain pour vacances estivales de la responsable de l'urbanisme, qui sera absente du 19 au 31 juillet 2021;

**ATTENDU** la nécessité de maintenir le service d'émission de permis au sein de la Municipalité en raison principalement des nombreuses demandes liées au projet de développement résidentiel Quartier du Canal;

**ATTENDU** la disponibilité de monsieur Philippe Meunier; urbaniste de la firme Philippe Meunier et Associée, à raison de deux jours par semaine durant cette période;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

De retenir les services de monsieur Philippe Meunier, urbaniste de la firme Philippe Meunier et Associée inc., aux fins de remplacement de la responsable de l'urbanisme durant ses vacances estivales, à raison de deux jours par semaine.

Que ses services seront facturés au taux de 80 \$ de l'heure auxquels s'ajouteront des frais de déplacement.

D'attribuer à monsieur Meunier, lorsqu'il remplace la responsable de l'urbanisme, les pouvoirs légaux suivants :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de la réglementation municipale harmonisée (RMH), des règlements portant sur les plans d'ensemble, les ententes relatives à des travaux municipaux, les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Que ces coûts soient financés à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**21-07-149 INAUGURATION DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE OMER-SÉGUIN – ACHAT DE CHANDAILS POUR LES ÉLÈVES**

**ATTENDU** que l'école Omer-Séguin est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que des travaux d'agrandissement de l'école sont actuellement en cours de réalisation;

**ATTENDU** que ces travaux permettront d'accueillir un plus grand nombre d'élèves, évitant le transfert de plusieurs élèves vers d'autres écoles;

**ATTENDU** que le conseil municipal travaille depuis plusieurs années déjà sur ce projet, aux fins d'augmenter la capacité d'accueil de l'école pour que tous les élèves du territoire puissent la fréquenter;

**ATTENDU** la volonté des élus de souligner et de participer financièrement à l'inauguration de l'agrandissement de l'école, qui aura lieu à la rentrée scolaire 2021;

**ATTENDU** que des chandails (t-shirts) seront offerts à tous les élèves de l'école;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

De participer financièrement à l'inauguration de l'agrandissement de l'établissement scolaire, par l'acquisition de chandails qui seront offerts à tous les élèves fréquentant l'école Omer-Séguin.

De financer cette dépense, au montant approximatif de 5 000 \$, à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-123-2 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la période d'enregistrement, qui a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2021, portant sur le règlement numéro 16-123-2 modifiant le règlement 16-123-1 décrétant un emprunt de 1 832 100 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs aérés.

**21-07-150 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 166 540,24 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**21-07-151 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – REPORT DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2021 AU 26 AOÛT 2021**

**ATTENDU** la résolution numéro 20-12-199 établissant le calendrier 2021 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** la volonté des élus de reporter la séance du 19 août 2021 au 26 août 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

De reporter la tenue de la séance ordinaire du conseil du 19 août 2021 au 26 août 2021, à la même heure, soit à 19h30.

**ADOPTÉ**

#### **LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

##### **21-07-152 PARCS DU BOSQUET ET « MONTPETIT » / ABATTAGE D'ARBRES – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'abattage d'arbres morts ou dangereux situés dans le parc du Bosquet et dans le parc à venir situé sur le lot 5 125 193;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par Émondage R.G. au montant de 2 600 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'abattage des arbres morts ou dangereux à l'intérieur des parcs ci-haut mentionnés à Émondage R.G., selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

##### **21-07-153 CONCEPTUALISATION D'UN SENTIER, DU QUARTIER DU CANAL AU PARC RÉGIONAL – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le projet de développement résidentiel Quartier du Canal en cours de réalisation;

**ATTENDU** la volonté des élus de relier ce secteur à la piste cyclable (Parc régional de Beauharnois-Salaberry);

**ATTENDU** que trois (3) firmes expertes dans le domaine ont été approchées afin de soumettre un prix pour la conceptualisation de ce sentier;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Nature-Action Québec, avec une offre au montant de 10 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de conceptualisation d'un plan d'aménagement pour un sentier reliant le secteur Quartier du Canal au Parc régional de Beauharnois-Salaberry, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer ce projet à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**21-07-154 FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite aménager des parcs et espaces verts et répondre ainsi à son Plan directeur des parcs et espaces verts;

**ATTENDU** l'existence du programme d'aide financière *Fonds canadien de revitalisation des communautés* du gouvernement fédéral afin d'aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie (COVID-19);

**ATTENDU** la volonté des élus de déposer une demande d'aide financière à ce Fonds en vue de la réalisation du projet d'implantation de deux (2) parcs sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à rédiger et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds canadien de revitalisation des communautés*, pour le projet d'implantation et d'aménagement de deux parcs.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec la présente demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

**21-07-155 VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 21-05-115 autorisant la directrice générale à déposer un appel d'offres public sur SEAO pour l'octroi d'un contrat visant la vidange et la déshydratation des boues des étangs aérés de la municipalité;

**ATTENDU** le dépôt sur SEAO du devis n° 2021-BOUES, le 2 juin 2021;

**ATTENDU** qu'à la clôture de l'appel d'offres le 18 juin 2021, deux (2) soumissions ont été enregistrées;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc., avec une offre de 118 617 \$, taxes en sus, basée sur une estimation du traitement de 70 TMS (tonnes métriques sèches) de boues;

**ATTENDU** que le coût total final sera établi en fonction du nombre exact de tonnes de boues traitées;

**ATTENDU** que ce projet ne figure pas au budget 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de vidange et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer ce projet à même l'excédent affecté – Eaux usées.

**ADOPTÉ**

## **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **21-07-156 EMBAUCHE D'UN POMPIER – SAMUEL TRÉPANIÉ**

**ATTENDU** la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Samuel Trépanier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Samuel Trépanier à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie en vigueur.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

**ADOPTÉ**

## **VARIA**

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Une correspondance du ministère des Transports est déposée, signifiant que la Municipalité bénéficiera d'une aide financière au montant de 10 000 \$ pour son projet d'amélioration de la rue Charles-Larocque.

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET ENTRETIEN DES ROUTES RURALES – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Une correspondance du ministère des Transports est déposée, signifiant que la Municipalité bénéficiera d'une aide financière au montant de 16 398 \$ pour l'entretien de ses routes locales.

### **TECQ 2019-2023 – AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

Une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est déposée, informant la Municipalité qu'elle bénéficiera d'un montant additionnel de 231 252 \$, portant son enveloppe totale à 1 243 806 \$, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec. Cette somme provient d'une décision des gouvernements du Québec et du Canada d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.



**21-07-157 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-155 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES –  
ADOPTION DU PROJET**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier le règlement sur les dérogations mineures;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de remplacer le *Règlement numéro 03-51 sur les dérogations mineures* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été soumise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. le conseiller Jean-François Poirier lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que le projet de règlement numéro 21-155 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-07-158 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 42.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière